

POURQUOI ?

Pour éviter que les personnes âgées ne s'isolent, elles doivent pouvoir continuer à sortir de chez elles, même si leur mobilité se réduit avec l'âge.

POUR QUI ?

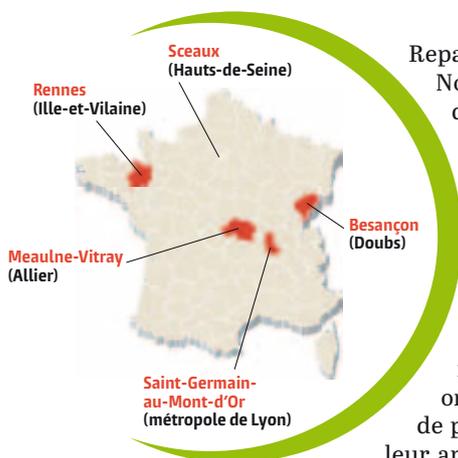
Dans le cadre des travaux de voirie, nombre de communes souhaitent inclure les seniors dans leur plan de mobilité, en prenant en compte leurs besoins.

COMMENT ?

Afin de répondre aux besoins de déplacement des plus âgés, les communes doivent mettre en place des politiques transversales, entre social, transport, logement...

Aménagement

Penser la ville pour les personnes âgées



Repas des anciens, colis de Noël, sorties culturelles de temps à autre... La vision que l'on peut avoir des actions des mairies pour lutter contre l'isolement des personnes âgées reste assez classique. Et très parcellaire.

Pourtant, de très nombreuses communes ont élargi leur éventail et, de plus en plus, imaginent leur aménagement urbain en

fonction des seniors. Car ne pas rester seul chez soi, c'est d'abord avoir la possibilité de continuer à sortir. Avec l'âge, l'usage d'une voiture devient parfois difficile, il faut donc se déplacer à pied, sans pour autant pouvoir faire des kilomètres ou sauter d'un bus à l'autre.

BESOIN DE MOBILIER URBAIN

En moyenne, une personne âgée ne peut ainsi marcher que de 300 à 500 mètres environ avant de devoir faire une pause. Donc de devoir s'asseoir. Retirer un banc revient peut-être à empêcher quelqu'un de continuer à aller faire son marché ou à acheter son pain. A Saint-Germain-au-Mont-d'Or (2400 hab., métropole de Lyon), c'est en marchant que des volontaires du conseil des seniors ont identifié les bons et mauvais points de la commune, et les lieux où des structures de

repos étaient nécessaires entre les zones d'habitation et les commerces et services. En 2016, la métropole de Lyon, qui a la compétence pour la commune, a installé de nouveaux bancs, là où ils étaient désirés.

A Rennes (213500 hab.), un cahier des charges a été conçu pour spécifier les besoins. «Des seniors,

des personnes handicapées et des ergothérapeutes ont participé à son élaboration», détaille Vera Briand, adjointe au maire, déléguée aux personnes âgées et au handicap. Du mobilier a été testé pour permettre d'installer des structures plus atypiques que les classiques bancs, comme des chaises ou des assises en béton. «La direction des jardins se sert désormais de ce cahier des charges pour la commande publique et, autant que possible, nous définissons les emplacements d'installation avec les habitants», ajoute-t-elle.

Mais la ville ne s'est pas arrêtée là: elle a également

cartographié précisément les logements favorables au vieillissement. Les bailleurs sociaux ont fait le diagnostic de leurs habitations pour connaître le nombre de logements adaptés, adaptables et ceux qui ne peuvent – et ne pourront jamais – l'être. Par



AVANTAGE

Les aménagements sont un plus pour l'ensemble des habitants qui, eux aussi, peuvent en profiter.



INCONVÉNIENT

Pour que la démarche fonctionne, elle doit se faire en transversalité. Il faut donc un engagement fort de tous les services et une bonne coordination.



Nombre de collectivités s'enquière des difficultés rencontrées par les seniors et vieillit, notamment, à préserver leur autonomie de déplacement. L. ABIB/SIGNATURES

ailleurs, Rennes a aussi été divisée en une quarantaine de secteurs où ont été recensés, outre les difficultés géographiques, les commerces, les services, les médecins, les transports... «Le but était de cibler les zones où les aménagements de mobilier urbain sont intéressants», explique Véra Briand. Installer des

bancs le long d'un chemin, c'est bien, sur la route vers le médecin ou le boulanger, c'est mieux. «Il faut penser la ville pour permettre à tous d'y habiter: si on installe des personnes âgées dans un bâtiment neuf, adapté, mais que les trottoirs autour de l'immeuble ne sont pas finis, vous les empêchez de sortir», rappelle l'élue.



L'EXPERT

PIERRE-OLIVIER LEFEBVRE, délégué général du Réseau francophone des villes amies des aînés

«Aujourd'hui, il y a deux ou trois générations de retraités»

«Quand on parle de mobilité, il faut penser rythmes différents, d'autant plus lorsque les usagers avancent en âge. Il s'agit de considérer la fragilité des personnes âgées, avant même leur perte d'autonomie. Aujourd'hui, il y a deux, voire trois, générations chez les personnes à la retraite, le message ne peut pas être le même. Il faut donc former tous les acteurs, pas seulement les services chargés de

la gérontologie. La signalétique doit, par exemple, être adaptée: les lieux où l'on installe les panneaux, leur contraste... Les modifications de la vision doivent entrer en ligne de compte. Respecter, ainsi, la règle d'accessibilité sur les contrastes des marches – distinguer la première et la dernière –, c'est bien, mais on peut aussi le faire pour toutes les marches, ce qui aide les aînés.»

IMPOSER DE LA TRANSVERSALITÉ

Mais si la marche est le premier moyen de déplacement des aînés, il ne faut pas oublier de leur permettre de s'approprier les transports en commun qui peuvent être offerts. A Besançon (116700 hab.), la ville a lancé, en 2014, l'opération «Transportez-vous!» Le principe: proposer des accompagnements individualisés, par des jeunes, pour faire découvrir aux personnes âgées les moyens de transport de l'agglomération: bus, tramway, mais aussi cyclo-pousse ou voitures en partage. Au-delà de cette action ponctuelle, Besançon a réfléchi pour que perdure l'expérience, grâce à des bénévoles, et que soient organisées des sorties de groupe pour aider les aînés à ne plus avoir peur de ses modes de transport.

Des collectivités commencent aussi à travailler avec le Centre de ressources et d'innovation mobilité et handicap (Ceremh). Son objectif est de soumettre des solutions innovantes pour répondre aux besoins des personnes à mobilité réduite. A Sceaux (19500 hab., Hauts-de-Seine), le Ceremh a ainsi

●○○ organisé des ateliers pour présenter à des personnes âgées vivant à domicile ou en logements-foyers des tricycles, qui leur permettent de se déplacer plus loin qu'à pied, tout en étant plus stables que des vélos. Le village de Meaulne doit rapidement entamer des démarches avec le Ceremh afin de compléter ses aménagements urbains (lire ci-contre).

Pour que cela fonctionne, il faut donc travailler transversalement, avec tous les services de la mairie. «Pour chaque thématique, je commence par un séminaire avec les élus concernés. J'ai également à mon côté une responsable de projet très investie, qui a su faire le lien avec les autres services de la ville. L'objectif est de présenter de nouvelles manières de fonctionner – n'induisant pas de tâches supplémentaires –, qui mettent en valeur des actions déjà réalisées pour le bénéfice de tous et qui, de facto, aident les personnes âgées», explique Véra Briand.

ÉCOUTER LES HABITANTS

En tant que responsable au sein du Réseau francophone des villes amies des aînées, Véra Briand diffuse les méthodes mises en place à Rennes. «Il faut se donner le temps», conseille-t-elle avant tout. Les nouveaux projets rennais, pensés actuellement, ont ainsi vocation à être mis en place progressivement, «pour arriver à des choses intéressantes à la fin du mandat», indique-t-elle.

La participation des usagers est également une étape essentielle à la mise en place de la démarche «amis des aînés». Réussir à écouter les besoins, qui sont parfois très différents de ce qui a été imaginé par les élus et les techniciens, est le premier pas pour des aménagements vraiment utiles. Par ailleurs, parler des seniors, sans prendre en compte l'âge, n'a pas de sens: les jeunes retraités n'ont pas du tout les mêmes besoins que des personnes de 75 ans, qui elles-mêmes demandent des aménagements différents d'aînés de plus de 85 ans.

Cela signifie qu'il faut accepter de prendre le temps, de rencontrer et de faire parler ces publics. «Mettre des bancs, c'est bien mais cela ne suffit pas, explique ainsi Pierre-Olivier Lefebvre, délégué général du Réseau francophone des villes amies des aînés (lire p.45). Un fauteuil urbain avec des accoudoirs qui les aide à se relever est souvent plus efficace.» Encore faut-il qu'une personne âgée ait testé les deux solutions... Isabelle Raynaud

Les conférences des financeurs

La loi du 28 décembre 2015 d'adaptation de la société au vieillissement a créé les conférences des financeurs, qui permettent aux acteurs de se rencontrer pour prévoir, ensemble, des politiques de prévention en direction des personnes âgées. Un moyen d'échanger entre communes et départements sur des aménagements urbains.

Meaulne-Vitray (Allier) 900 hab.

Rénover le cimetière, l'aménagement auquel personne n'aurait pensé



PIERRE-MARIE DELANOY, maire

J. CHABANNE/LA GAZETTE

«Ce que nous voulons le plus, c'est permettre aux personnes âgées de rester actives dans leur environnement.» Pierre-Marie Delanoy, alors maire de Meaulne (800 hab., intégrée depuis le 1^{er} janvier 2017 à la commune nouvelle de Meaulne-Vitray), est très clair sur les objectifs de la politique menée dans le village. Car, malgré un budget limité, pas question de laisser de côté près du quart de la population. En 2014, un questionnaire a été envoyé aux 150 habitants de plus de 70 ans pour qu'ils indiquent leurs attentes en termes d'aménagement. «Le cimetière a, ainsi, fait l'objet de demandes dont nous n'avions pas connaissance», raconte l' élu. En dénivelé, avec un seul point d'eau en bas de la côte et aucun banc, il n'est pas pratique pour les personnes ayant des problèmes de mobilité... Des travaux ont donc été engagés (un accès par la partie haute, de nouvelles places de parking...), pour environ 5 000 euros. Meaulne propose également six cannes-sièges, à emprunter en mairie, pour que les personnes âgées puissent plus aisément se déplacer dans le centre-ville. Derniers gros travaux, des toilettes publiques, installées en juin pour 45 000 euros, dont 10 000 de subvention du département. La commune ne veut pas s'arrêter là, elle vient de s'allier avec Vitray, qui va aussi consulter les seniors. «Nous allons interroger les 60-70 ans de Meaulne, pour travailler avec eux sur la prévention à la dépendance, durant les deux ans à venir.»

Contact
Mairie, 04.70.06.95.34.